

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire - Programmation 2016 - Approbation
du plan de gestion

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de l'Environnement - Service Gestion Administrative des Domaines
Départementaux
1 64 78**

PRESENTATION

Par délibération du 27 mai 2005, le Conseil Général a autorisé la signature de la convention fixant les modalités de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire, entre l'Etat et le Département.

La Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire est une réserve géologique située au cœur du domaine départemental de Roques-Hautes. Elle couvre une superficie de 139 hectares environ.

En 2008, un plan de gestion a été élaboré afin de déterminer les orientations de gestion retenues pour une conservation optimale de ce site remarquable. Ces orientations ont été déclinées en opérations programmées sur la durée du plan de gestion.

Tous les ans, le programme d'actions de la Réserve est validé par son Comité consultatif, présidé par le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence. La mise en œuvre de ces opérations est cofinancée par le Département et l'Etat.

En 2015, suite à l'échéance du premier plan de gestion, le Département a travaillé sur l'élaboration du second plan de gestion qui a été approuvé en Comité consultatif extraordinaire de la Réserve du 18 novembre 2015. Ce document a ensuite été :

- soumis au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 17 décembre 2015 et approuvé ;
- proposé à la consultation publique sur le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, en application de la loi sur la démocratie de proximité (art L.120-1 du code de l'environnement).

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation :

- Le Plan de gestion n°2 de la réserve.
- Le projet de convention de gestion à intervenir entre le Département et l'Etat représenté par le Préfet des Bouches-du-Rhône
- le budget prévisionnel 2016 de la Réserve de Sainte-Victoire, présenté ci-après.

1. Le Plan de gestion n°2 de la réserve.

En décembre 2014, le Département a confié à la SPL Terra 13 la mission de l'assister dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion n°2 de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire.

Dès début janvier 2015, la SPL Terra 13 a réalisé l'évaluation du précédent plan de gestion ainsi que le diagnostic nécessaire à l'élaboration de ce document de programmation à la fois scientifique, technique, administratif et financier.

Le 15 avril 2015, le Comité scientifique de la réserve, lors de sa séance d'installation sous la responsabilité de Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence, a approuvé l'évaluation et le diagnostic. Cette évaluation a permis de travailler sur le degré de pertinence des opérations précédemment programmées et de réorienter certaines d'entre elles.

Les 11 et 15 septembre derniers, les membres du Comité Scientifique et du Comité Consultatif ont travaillé, dans le cadre d'ateliers de concertation, sur les nouvelles opérations à programmer regroupées en neuf missions dont six sont prioritaires. Les six missions prioritaires sont les suivantes :

- La surveillance du territoire et la police de l'environnement ;
- La connaissance et le suivi continu du patrimoine naturel ;
- Les interventions sur le patrimoine naturel ;
- Les prestations de conseil, d'études et d'ingénierie ;
- La création et l'entretien d'infrastructures d'accueil ;
- Le management et le soutien.

En tout, ce sont 79 actions qui sont prévues pour les 5 prochaines années.

Le Comité consultatif extraordinaire du 18 novembre 2015 a approuvé le projet de plan de gestion. Celui-ci a ensuite été examiné par le Comité scientifique de la Réserve le 9 décembre 2015 qui a également émis un avis favorable.

Enfin, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel a également approuvé le document lors de sa séance inaugurale du 17 décembre 2015.

2. Le projet de convention de gestion à intervenir entre le Département et l'Etat représenté par le Préfet des Bouches-du-Rhône.

En 2005, le Département et l'Etat avaient signé une convention pour la gestion de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire. Une nouvelle convention est proposée pour une durée de cinq ans. Cette convention prévoit les obligations et les droits du Département comme de l'Etat.

Cette convention prévoit également les missions que le Département doit mener dans le cadre de la gestion du site. Ces missions ont servi de structure pour l'élaboration du plan de gestion. Ce sont :

- La surveillance du territoire et la police de l'environnement ;
- La connaissance et le suivi continu du patrimoine naturel ;
- Les interventions sur le patrimoine naturel ;
- Les prestations de conseil, d'études et d'ingénierie ;
- La création et l'entretien d'infrastructures d'accueil ;
- Le management et le soutien.

Le gestionnaire peut également développer des actions complémentaires dans les domaines d'activité secondaires comme la participation à la recherche, la production de supports de communication et de pédagogie et les prestations d'accueil et d'animation.

La convention règle aussi les relations financières entre le Département et l'Etat, la dotation courante optimale ainsi que les pièces justificatives qui doivent être adressées tous les ans.

La DREAL PACA reste l'interlocuteur privilégié du Département dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

3. Le budget prévisionnel 2016 de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire, présenté ci-après.

Le programme 2016 de la Réserve, dont le budget est estimé à 214 666 euros, bénéficie d'une subvention de l'Etat de 95 951 euros. Le budget peut être divisé en coûts en régie pour un montant de 117 215 euros et en coûts externes pour un montant de 97 451 euros.

Les principales actions menées en 2016 seront :

- La coordination et la mise en œuvre du plan de gestion sous la responsabilité du Directeur de la Réserve et du Conservateur (préparer et superviser la fouille menée par le MHN d'Aix-en-Provence, 24 heures de la Réserve, études scientifiques diverses, animation scientifique et conservation du site dans le cadre de la participation financière allouée par l'Etat pour la gestion du site),
- la poursuite des opérations de commissionnement des agents de la garde départementale,
- les sorties pédagogiques menées par les écocuides basés à la Maison Sainte Victoire,
- l'édition d'un second livret pédagogique à destination des élèves entre 10 et 12 ans, suite à l'édition d'un livret de découverte dédié aux 6-9 ans,
- la poursuite de notre partenariat avec l'INRA pour la lutte biologique contre les chenilles processionnaires du pin (installation de nichoirs à mésanges tout autour de la Réserve et suivi des colonisations de ces mêmes nichoirs),
- l'élaboration du schéma d'interprétation du plan de gestion,
- la réalisation de fouilles préventives en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence durant le printemps 2016,

- la réalisation de l'opération « les 24 heures de la Réserve » en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille afin de réaliser un inventaire participatif du patrimoine biologique du site durant le printemps 2016,
- la cartographie des habitats naturels de la Réserve Naturelle,
- la réalisation de suivis d'espèces patrimoniales dans le cadre des plans nationaux d'actions etc...

INCIDENCE BUDGETAIRE

En cas d'accord de votre part, les crédits nécessaires à la réalisation du programme 2016 seront prélevés notamment sur les imputations budgétaires suivantes :

N° de prog.	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
10187	A définir	Réalisation des équipements légers d'accueil du public suite au schéma d'interprétation	21-738-218	15 000 €
10186	A définir	Etude Plan d'interprétation du plan de gestion	011-738-617	30 000 €
10186	A définir	Petit matériel	011-738-605	2 000 €
10186	A définir	Fournitures du matériel réglementaire (uniformes, carnets de timbre-amendes etc.)	011-738-6063	7 340 €
10186	A définir	Cartographie des habitats de la réserve	011-738-617	5 000 €
10186	A définir	Réalisation d'études géologiques complémentaires	011-738-617	10 000 €
10186	A définir	Supports de Communication et frais de représentation	011-738-6236	13 051 €
10186	A définir	Fouilles préventives avec le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence	65-738-6574	10 000 €
10186	A définir	Les 24 heures de la Réserve avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille	65-738-6574	5 000 €
10186	A définir	Adhésion à Réserves Naturelles de France	65-738-6574	60,00 €
		TOTAL		97 451 €

Ce tableau ne tient pas compte des frais de personnel et de gestion courante, évalués à 117 215 €, qui sont prélevés sur les enveloppes de droit commun.

Les recettes, correspondant à la participation de l'Etat, seront émises sur l'imputation budgétaire suivante :

N° de prog.	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
10493	A définir	Réserve naturelle nationale - Fonctionnement	74-738-74718	95 951 €

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

PROPOSITION

Au vu des éléments présentés dans le présent rapport, vous voudrez bien :

- approuver le plan de gestion 2016 de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire, tel que présenté ci-dessus ainsi que son financement ;
- approuver la convention de gestion à intervenir avec l'Etat;
- m'autoriser à signer cette convention et tous les actes afférents ;
- approuver le projet de budget 2016 de la Réserve Naturelle Nationale ;
- approuver l'adhésion à Réserves Naturelles de France pour l'année 2016 ;

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Environnement et de Madame la Déléguée aux Espaces Naturels et aux Domaines Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL